
Subventions pour les besoins des élèves en 2011-2012

SURVOL

Mars 2011

reach every student
appuyer chaque élève



Objectif

- Fournir aux conseils scolaires et aux autres intervenantes et intervenants clés un aperçu des principaux éléments proposés relativement aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE) en 2011-2012.

Il est à noter qu'aucun règlement n'a encore été pris en ce qui concerne l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour leur exercice de 2011-2012. L'information contenue dans le présent document est donc fournie en l'absence d'un tel règlement.

La promulgation d'un tel règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil est une condition sine qua non de la mise en œuvre des initiatives et des investissements décrits dans le présent document.

Le Ministère prévoit demander l'approbation de ce règlement en avril 2011 et vous avisera si celui-ci est promulgué.

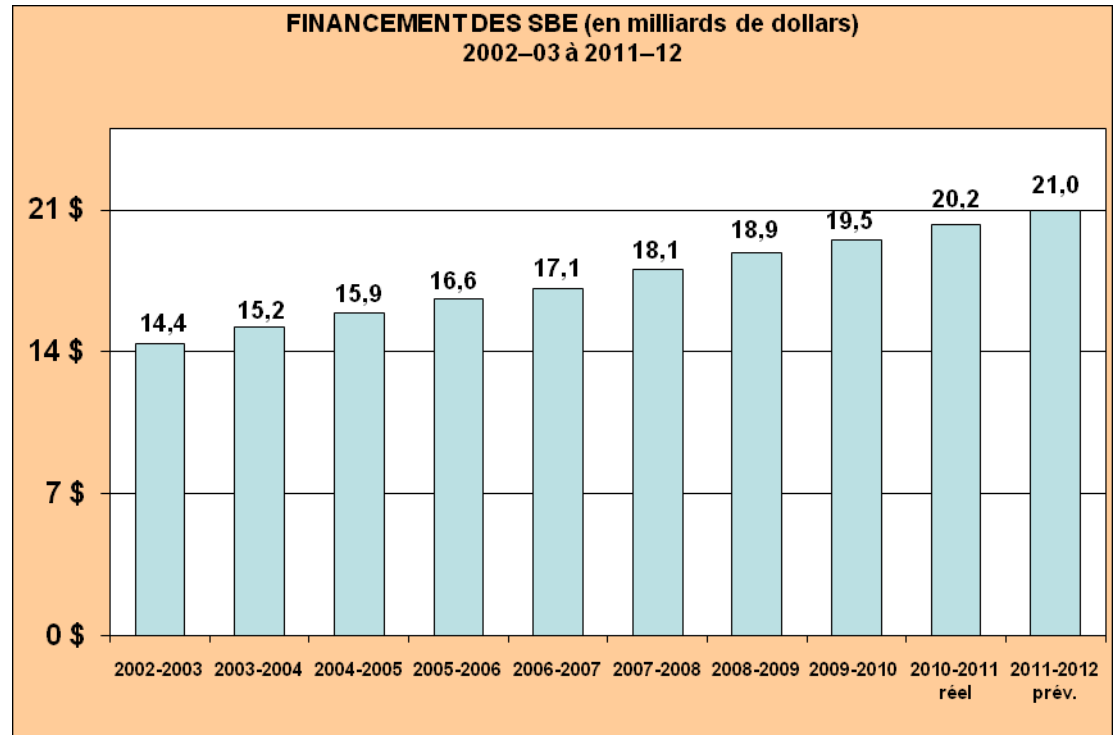
Contexte de la prise de décision

La formule de financement des SBE doit faire l'objet d'un examen :

- L'examen a commencé en 2010.
- Les consultations avec les intervenantes et intervenants clés ont duré plus de 30 heures, et les soumissions reçues font plus de 150 pages.
- Les suggestions et les préoccupations soulevées lors de l'examen ont fait l'objet de considérations sérieuses, et le gouvernement en traite le plus possible, vu le contexte financier actuel.

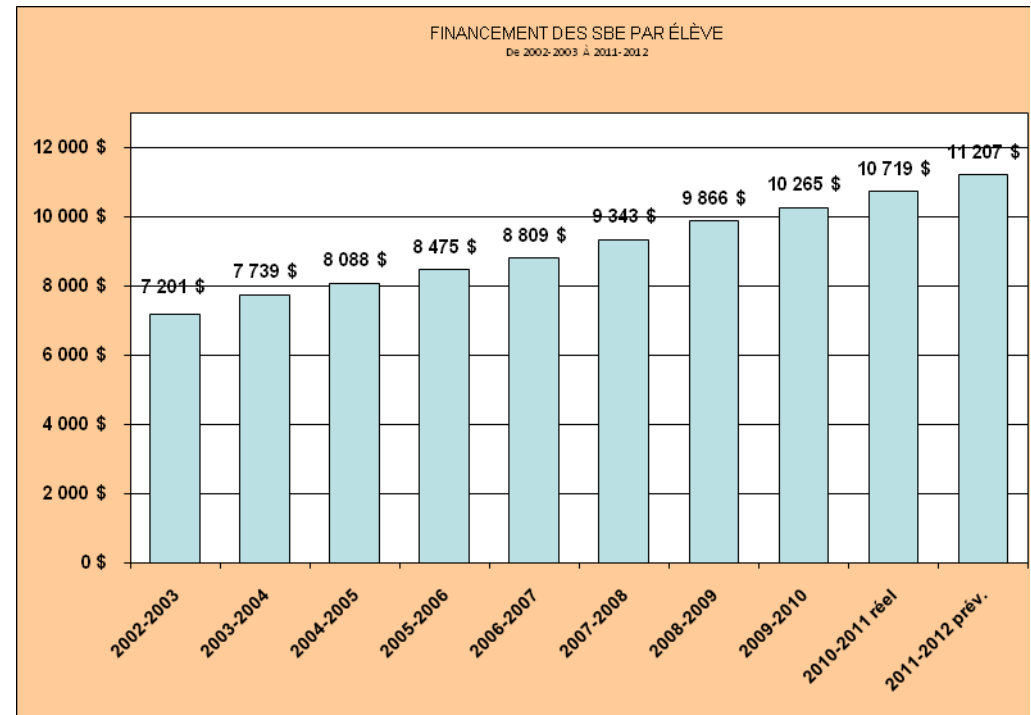
Aperçu – Financement total

- Les SBE en 2011-2012 devraient s'élever, d'après les prévisions, à 21 G\$, soit :
 - 770 M\$ (3,8 %) de plus qu'en 2010-2011;
 - plus de 6,6 G\$ (46 %) en crédits de fonctionnement par rapport à l'année scolaire 2002-2003.



Aperçu – Montant par élève

- Le montant par élève en 2011-2012, selon les prévisions, devrait être porté à 11 207 \$. Il s'agit d'une augmentation :
 - de 489 \$ (4,6 %) par élève par rapport à l'année scolaire 2010-2011;
 - de 4 006 \$ par élève (56 %) par rapport à l'année scolaire 2002-2003.



Ententes de la table provinciale de discussion

- Les ententes de la table provinciale de discussion (TPD) en seront en 2011-2012 à la quatrième et dernière année de la période de 2008 à 2012.
- La plupart des améliorations qui seront mises en œuvre en 2011-2012 donneront aux conseils scolaires les ressources nécessaires pour respecter les engagements prévus dans ces ententes.
- Malgré ses difficultés financières continues, le gouvernement tient à favoriser la paix et la stabilité continues dans les relations de travail.
- Les SBE en 2011–2012 financeront les coûts de la 4^e année des TPD pour la période 2008-2012 qui englobent une augmentation de salaire de 3 % pour le personnel enseignant et non enseignant régi par les conventions collectives.

6

Soutiens accrus au rendement des élèves

- 52,7 M\$ pour le financement de 578 **enseignantes et enseignants spécialisés au palier élémentaire** afin d'offrir dix minutes de préparation de plus.
- 12,7 M\$ pour le financement de 137 **enseignantes et enseignants de la 4^e à la 8^e année** afin de réduire l'effectif des classes à 24,5 en 2012-2013.
- 120,3 M\$ pour augmenter de 188 à 194 le nombre de jours de travail des **aides-enseignantes et aides-enseignants**.
- 9,5 M\$ pour offrir davantage de **perfectionnement professionnel** au personnel enseignant du palier élémentaire.
- 20,0 M\$ pour le financement de 214 **enseignantes et enseignants au palier secondaire** pour appuyer des stratégies locales visant à enrichir les programmes du secondaire.

7

Réaction à l'augmentation des coûts : Contributions à l'OMERS

- En juillet 2010, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui touche à la plus grande partie du personnel non enseignant, a annoncé une hausse des cotisations de 2,9 % sur trois ans, une première hausse de 1 % entrant en vigueur en janvier 2011.
- Pour aider les conseils scolaires à assumer cette hausse, d'autres fonds au titre des SBE leur seront octroyés comme suit :
 - En 2010-2011, des paiements rétroactifs de 21 M\$ seront versés aux conseils scolaires pour l'année scolaire en cours (du 1^{er} janvier au 31 août 2011), conformément à un tableau figurant dans le règlement sur les SBE pour 2010-2011.
 - En 2011-2012, le financement accordé aux conseils prendra la forme d'une hausse de 1,67 % des repères des avantages sociaux des subventions de base associés au personnel non enseignant, qui sera accompagnée d'ajustements semblables aux repères dans les subventions à des fins particulières qui seront touchées. Les conseils recevront ainsi un soutien supplémentaire de 49,9 M\$ en 2011-2012.

Réaction à l'augmentation des coûts : Fonctionnement des écoles

- La portion non relative au personnel du repère de financement de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles sera une fois encore accrue de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer l'augmentation du prix d'éléments essentiels et des assurances.
- De plus, nous accorderons aussi 4,1 M\$ aux conseils scolaires pour les aider à assumer la hausse du prix de l'électricité.
- Cette dernière hausse porte le total du financement pour le fonctionnement des écoles à 1,96 G\$, soit une augmentation de 36 % sous le présent gouvernement.

Réaction à l'augmentation des coûts : Transport

- Le coût repère de la Subvention pour le transport des élèves sera augmenté de 2 % encore cette année afin de tenir compte de l'augmentation du coût du carburant, des immobilisations et des autres coûts de fonctionnement. Comme par les années passées, les conseils ayant des surplus en transport équivalents ou supérieurs à l'augmentation du coût repère de 2 % ne seront pas admissibles à cette augmentation.
- Le Ministère mettra à jour le prix nominal du carburant dans l'Allocation au titre du volet Indexation en fonction du coût de l'essence dans le cadre de l'augmentation du coût repère. Cette augmentation permet d'assurer la stabilité financière des conseils scolaires malgré la volatilité des prix sur le marché des carburants.
- Comme en 2010-2011, la garantie de financement stable accordée aux conseils dont l'effectif est en baisse sera fondée sur une diminution de 50 % de l'effectif pour 2011-2012.
- En mars 2009, une réduction de 1 % des fonds au titre du transport a été imposée aux conseils dont la cote d'efficacité au chapitre des itinéraires et de la technologie est inférieure à « élevée ». Après une première réduction de 1 % en 2010-2011, une autre réduction de 1 % prendra effet en 2011-2012.
- Malgré cette mesure d'économie, la Subvention pour le transport des élèves sera portée à 845 M\$ en 2011-2012, soit une hausse de 34 % sous le gouvernement actuel.

10

Réaction à l'augmentation des coûts :

Utilisation communautaire des installations scolaires

- L'Allocation pour l'utilisation communautaire des installations scolaires connaîtra une nouvelle hausse cette année de 0,6 M\$ afin de répondre aux besoins d'espace à coût abordable pour la tenue d'activités après les classes.
- Ce financement supplémentaire, qui aide à absorber l'inflation des coûts, porte le total de l'Allocation pour l'utilisation communautaire des installations par l'entremise des SBE à 28,1 M\$ en 2011-2012.
- Du financement ne s'inscrivant pas dans les SBE, est aussi disponible pour l'utilisation communautaire des installations scolaires.

Soutien de la réforme :

Transport

- Les premiers examens de l'efficacité et de l'efficience ont eu lieu en 2006-2007 dans le cadre de la stratégie de Réforme du transport des élèves du Ministère. À ce jour, le Ministère a mené des examens de l'efficacité et de l'efficience dans tous les consortiums de la province, y compris quatre examens de suivi.
- Selon les attentes, tous les consortiums devraient recevoir une cote globale « élevée » lors des examens de suivi, ce qui devrait donner lieu à un rajustement du financement.
- Pour assurer le succès continu de cette stratégie de réforme, le gouvernement procédera de nouveau à des examens de suivi qui pourraient donner lieu à d'autres rajustements en 2011-2012.

Mises à jour, améliorations et réformes des subventions :

Mise à jour des données de recensement

- Avant l'année 2010-2011, quatre allocations employaient une formule fondée sur des données de recensement périmées :
 - Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA);
 - English as a Second Language (ESL);
 - Actualisation linguistique en français (ALF);
 - Supplément pour la sécurité dans les écoles.
- En 2010-2011, ces formules ont été révisées de manière à tenir compte des données les plus récentes de recensement (2006) dans le calcul des quatre allocations.
- La modification de la formule d'ALF et de celle du Supplément pour la sécurité dans les écoles a été réalisée et complétée en 2010-2011. Celle de la formule de la SPAA et de l'ESL sera répartie sur quatre ans afin d'en atténuer la répercussion annuelle.
- 2011-2012 est la 2^e année de cette période de quatre ans.

13

Mises à jour, améliorations et réformes des subventions :

Élimination de l'Allocation pour les écoles éloignées

- L'Allocation pour les écoles éloignées a été instaurée en 2003-2004, puis essentiellement remplacée en 2007-2008 par l'Allocation d'aide aux écoles et la Subvention de base pour les écoles.
- Ces allocations n'ont jamais été complètement harmonisées. Par conséquent, elles doivent être purgées d'éléments figés ou périmés de l'Allocation pour les écoles éloignées, comme :
 - dispositions de non-pénalité employées pour faciliter la transition de l'Allocation pour les écoles éloignées à l'Allocation d'aide aux écoles;
 - financement d'écoles éloignées qui ne sont pas des écoles ayant besoin d'aide.
- 2011-2012 est la 2^e année de cette élimination répartie sur trois ans qui a été annoncée en 2010-2011.

Mises à jour, améliorations et réformes des subventions :

Supplément aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits

- Le Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits a été introduit en 2007-2008 pour appuyer les programmes destinés aux élèves autochtones.
- Pour permettre aux conseils d'offrir ces programmes malgré un effectif restreint, les repères de financement aux volets Études autochtones et Langues autochtones ont été initialement fondés sur une moyenne de huit élèves par classe.
- Comme la participation à ces programmes a considérablement augmenté, le repère de financement se fonde maintenant sur une moyenne de douze élèves par classe.

Mises à jour, améliorations et réformes des subventions :

Apprentissage parallèle dirigé

- Actuellement, les élèves inscrits aux programmes d'apprentissage parallèle dirigé sont considérés, en ce qui a trait au financement, comme des élèves inscrits à temps plein(1,00 ETP), même s'ils ne font pas partie d'un programme d'études à temps plein.
- À partir de 2011-2012, le financement des élèves en apprentissage parallèle dirigé sera basé sur un rapport de 0,5 ETP, auquel se rajouteront certains ajustements appropriés jusqu'à concurrence de 1,0 ETP selon les programmes scolaires suivis par ces élèves.

Transferts aux SBE

- Le financement des transports pour le Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants sera transféré de la Subvention pour d'autres programmes d'enseignement (Subvention APE) aux SBE.
- Ce financement sera alloué aux conseils scolaires en fonction de l'approbation des demandes de financement envoyées au Ministère.

Financement des immobilisations

- Les conseils recevront une nouvelle Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles de 150 M\$ pour les besoins en réfection des écoles pour chacune des trois prochaines années.
- Un financement pluriannuel limité sera disponible aux conseils pour les immobilisations les trois prochaines années à partir de 2011-2012.
- Le Ministère réservera 600 M\$ au financement de grands projets d'immobilisations, ce qui comprend la construction ou l'achat d'écoles, la construction d'ailes supplémentaires ou les grands projets de rénovation d'écoles.
 - L'accent sera mis sur les besoins les plus urgents en matière de besoin en installations, de l'état ou de l'usage d'installations, y compris un soutien pour les titulaires des droits liés au français mal servis
- Le Ministère accorde toujours son Allocation pour les installations d'accueil temporaire, adoptée en 2010-2011, pour couvrir les coûts associés au déplacement, à la location ou à l'achat des classes mobiles ainsi que les coûts des contrats de location-acquisition des locaux permanents.
- Le financement des immobilisations couvre également, au besoin, l'acquisition de terrains de tiers devant servir à la construction d'écoles.

18

Financement des immobilisations

(Programme temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants)

- Les conseils ont reçu plus de 450 M\$ pour répondre aux besoins en installations au cours des trois premières années du Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.
- À partir de l'année 2011-2012, les conseils pourront utiliser leurs allocations en immobilisations jusqu'à concurrence de 2,5 % au cours d'une année en particulier pour la location de classes mobiles ou leur déménagement, qui sont des solutions temporaires au problème des installations devant accueillir le Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.
 - Les conseils scolaires ne peuvent accorder plus de 5 % de tous les fonds d'immobilisations du Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants à la location ou au déménagement de classes mobiles.
- Les SBE de 2010-2011 et 2011-2012 refléteront les subventions annoncées au Programme temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants afin de répondre aux grands besoins en immobilisations à la 3^e année.
- Les SBE de 2011-2012 refléteront les éléments d'immobilisations de 3^e année au Programme temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants pour répondre aux besoins pour les premiers achats d'équipement et les réparations mineures (10 000 \$ par classe du Programme financée).

19

Mesures d'économie déjà annoncées

Voici les mesures d'économie annoncées en mars 2009 et qui prendront effet en 2011-2012 :

- **Financement complémentaire des installations** : le financement complémentaire pour le fonctionnement des écoles qui sont sous-utilisées sera réduit à un maximum de 15 % de la capacité de l'école en 2011-2012, par rapport au taux actuel de 18 %. Conformément à ce qui a été annoncé, les écoles ayant besoin d'aide ou les écoles rurales recevront encore 100 % de ce financement.
- **Administration des conseils** : la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires sera réduite, de 6,8 M\$ en 2011-2012 et de 6,4 M\$ l'année suivante, dans l'optique de réaliser des économies totalisant 15,4 M\$ en 2012-2013.
- **Transport** : une réduction de 1 % des fonds au titre du transport est imposée aux conseils dont la cote d'efficacité au chapitre des itinéraires et de la technologie est inférieure à « élevée ».

20

Nouvelles mesures d'économie

- Les nouvelles mesures d'économies qui suivent seront mises en œuvre en 2011-2012 :
 - **Ordinateurs de classe** : la mesure d'économie de deux ans qui a été annoncée en 2009-2010 sera reconduite une autre année pour économiser 24,9 M\$.
 - **Perfectionnement professionnel** : des économies seront réalisées au moyen d'une réduction des repères du volet perfectionnement du personnel de la Subvention de base pour les élèves. Une mesure ponctuelle similaire avait été prise pour l'année 2009-2010. Cette mesure générera des économies de 21,3 M\$.

Nouvelles mesures d'économie (suite)

- **Aucun nouveau financement des augmentations de salaire pour le personnel ne faisant pas partie de négociations collectives** : En 2011-2012, le montant correspondant à l'augmentation de salaire de 3 % pour le personnel sans convention collective ne sera pas versé aux conseils.

Le niveau de financement accordé aux conseils a été calculé d'après les données de dotation fournies par les conseils et sera présentée sous forme de tableau figurant dans le règlement sur les SBE de 2011-2012. Cette mesure permettra d'économiser 10 M\$.

Amélioration des processus – bilan

- **Groupe consultatif de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires** : en 2010, le Ministère a mis sur pied un groupe consultatif devant fournir des conseils sur l'élaboration d'un nouveau modèle de financement pour la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. Celui-ci devrait remettre son rapport à temps pour la mise en œuvre du nouveau modèle en 2012-2013.
- **Consultations sur l'éducation de l'enfance en difficulté** : des discussions régionales et sectorielles ont été tenues en septembre et en octobre 2010 avec les intervenantes et intervenants clés en éducation de l'enfance en difficulté. Les conclusions des discussions de l'automne ont été présentées le 15 février 2011 au cours d'une séance dans le cadre des consultations de 2011-2012 sur les SBE. Au printemps 2011, le Ministère amorcera un examen sur les raisons expliquant les écarts entre les rapports des conseils sur les élèves ayant des besoins particuliers de même que sur des questions ayant trait au volet Équipement personnalisé (VEP).

23

Amélioration des processus – bilan (suite)

- **Examen de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles :** Le groupe de travail sur le fonctionnement des écoles a été formé pour donner une tribune au Ministère, aux syndicats de la TPD et aux conseils scolaires dans le but de recueillir et d'analyser des données, de cerner les problèmes et d'en discuter ainsi que de formuler des recommandations au sujet du financement du fonctionnement des écoles.
- Ce groupe de travail a tenu deux réunions (le 9 février et le 21 mars) pour discuter des données recueillies. Les prochaines réunions auront lieu le 9 mai et le 20 juin.

Nouvelles améliorations des processus

- Le Ministère mettra de l'avant diverses améliorations de processus visant à assainir les finances scolaires. Ces améliorations englobent :
 - l'examen des programmes compris dans la Subvention APE pour repérer les programmes qui seraient prêts à l'intégration aux SBE;
 - l'examen des exigences en matière de rapports visant à réduire le nombre de rapports que doivent présenter les conseils scolaires au Ministère et à les consolider;
 - la collaboration avec les conseils scolaires visant à étendre le réseau de consortiums avec qui les conseils font affaire (p. ex., services administratifs, TI);
 - l'utilisation de l'examen de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires pour passer en revue les pressions ciblées par l'administration des conseils quant aux charges de travail;
 - la collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour aborder la question des ententes sur les droits de scolarité;
 - l'examen de l'éducation de l'enfance en difficulté au printemps 2011 qui sera axé sur les pratiques de reddition de compte et le niveau de conformité des demandes de réclamations au titre du volet Équipement personnalisé (VEP) et sur les sommes par élève du VEP.

Dates limites pour les soumissions

- Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers au cours de l'année scolaire 2011-2012.
 - **30 juin 2011** : prévisions budgétaires du conseil pour 2011-2012
 - **15 novembre 2011** : états financiers du conseil pour 2010-2011
 - **15 décembre 2011** : prévisions budgétaires révisées du conseil pour 2011-2012
 - **15 mai 2012** : rapport financier du conseil pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 mars 2012
- Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires soient disponibles sur le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) à la mi-avril 2011.

Investissements ne s'inscrivant pas dans les SBE

- Comme par le passé, le gouvernement continuera d'appuyer d'autres initiatives dans le domaine de l'éducation en consentant des investissements ne s'inscrivant pas dans les SBE afin d'aider les conseils à favoriser la réussite des élèves, y compris le Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.
- Des précisions seront annoncées aujourd'hui concernant les initiatives financées par paiement de transfert provenant de la Subvention APE ou du programme des langues officielles dans l'enseignement.